



RÈGLEMENT NO 387-2019
Modifiant le règlement 386-2019

VERSION OFFICIELLE DES RÈGLEMENTS

L'édition électronique des règlements de la MRC des Pays-d'en-Haut ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par le greffe de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ATTENDU QUE la Politique de traitement des plaintes a été adoptée par la MRC le 14 mai 2019;

ATTENDU QUE selon l'article 33 de la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, la MRC peut déléguer tout ou partie de ses fonctions;

ATTENDU QUE compte tenu des courts délais dont bénéficie la MRC pour répondre auxdites plaintes;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de déléguer au directeur général ou, en son absence, au secrétaire-trésorier adjoint toutes les fonctions qui lui sont dévolues aux termes de ladite loi;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été faits par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut tenue le 14 mai 2019;

ATTENDU QUE les modifications qui ont été apportées au projet de règlement ont été mentionnées à l'assemblée lors de la séance du 9 juillet 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents et que le présent règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

1. **Insertion** – Le règlement 386-2019 est modifié par l'insertion, après l'article 35, du suivant:

« **35.1. AMP** – Le directeur général ou en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint, assume toutes les fonctions du dirigeant, soit celle du conseil, en ce qui a trait à la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, notamment le pouvoir de rendre les décisions à l'égard des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat.

2. **Entrée en vigueur** – Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance ordinaire du conseil des maires tenue le 9 juillet 2019.

André Genest
Préfet

Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 14 mai 2019
Dépôt du projet de règlement : 14 mai 2019
Adoption : 9 juillet 2019
Entrée en vigueur : 10 juillet 2019